

JDA

INSTITUTION
CATHOLIQUE
JEANNE D'ARC

**Mobiliser
le meilleur !**



Lycée Professionnel Jeanne d'Arc — 95 rue du Lycée — 01170 CESSY
Votre contact : Marie ERADES - 04 50 28 44 16 - institution@jda-gex.org

La taxe d'apprentissage : une ressource essentielle du Lycée Professionnel Jeanne d'Arc

**qui propose une offre de formation au service
des entreprises du Pays de Gex et de la région :**

CAP :

- ✓ Equipier polyvalent du commerce

BAC PRO :

- ✓ Métiers du commerce et de la vente option *Animation et gestion de l'espace commercial*
- ✓ Métiers du commerce et de la vente option *Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale*
- ✓ AGOrA (Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités)
- ✓ Logistique
- ✓ OTM (Organisation de Transport de Marchandises)

2 BTS par apprentissage :

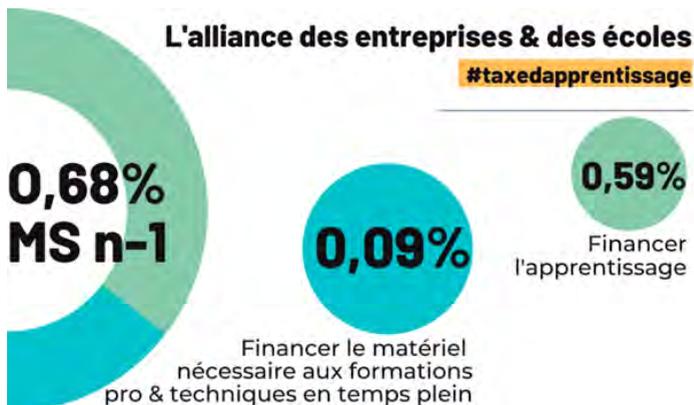
- ✓ MCO (Management Commercial Opérationnel)
- ✓ PI (Professions Immobilières)



Ensemble, mobilisons-nous pour mener à bien la triple mission de JDA au service :

- ✓ **des jeunes,**
en leur offrant l'opportunité d'une formation qualifiante leur permettant une insertion dans vos entreprises ;
- ✓ **des entreprises,**
par la qualité académique de nos formations et les valeurs humaines transmises aux jeunes ;
- ✓ **du territoire,**
en contribuant à stabiliser la population et en participant ainsi à son développement.

Soyez **PARTENAIRE** de nos formations et de notre projet en nous versant directement la part "dépenses libératoires" de votre taxe d'apprentissage



Versement direct au bénéficiaire de la fraction de 13% de la TA
(soit 0.09% de la masse salariale)

INVESTISSEMENTS 2021-2022 : 300 000 €

- ✓ **Extension du lycée polyvalent : un étage intégralement dédié à l'enseignement professionnel**
- ✓ **Installation de volets roulants**

Versez, dès à présent et avant le 1er juin 2022,
les 13% de votre taxe d'apprentissage
au lycée Jeanne d'Arc de Cessy
en utilisant le bordereau ci-joint.

Un reçu libératoire vous sera adressé à réception de votre versement.